Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20260429-DELIB25_2026-DE

Date de convocation : le 17 avril 2026

Délib n° 25-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE BORGNE Anne, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : Mme LE BORGNE Anne ; M. OUIN Pascal ; Mme COUZIC Jessica ; M. COMMANDEUR Petrus ; M. SERRES Alexandre ; Mme WILLIAME Marie-Noëlle ; M. LASSERRE Christian ; Mme GIFFON Pascale ; Mme DOCET Charlène ; Mme UZEL Martine ; M. VAN NOPPEN Johan. **Absents :** **Secrétaire de séance** : Mme DOCET Charlène

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET LOTISSEMENT LA FONTAINE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du Lotissement la Fontaine de l'année 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2025 du lotissement La Fontaine arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
CRÉDITS VOTÉS	87 691,25	65 262,49
Excédent reporté de N-1 (002)		22 428,76
TOTAL	**87 691,25**	**87 691,25**

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
CRÉDITS VOTÉS	65 262,49	130 524,98
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	65 262,49	
TOTAL	**130 524,98**	**130 524,98**

Le Budget Primitif du Lotissement La Fontaine 2026 s'équilibre ainsi :

- Section de Fonctionnement : Dépenses = Recettes = 87 691,25 €
- Section d'Investissement : Dépenses = Recettes = 130 524,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif du Lotissement La Fontaine 2026 présenté ci-dessus.

Le Maire,
Mme LE BORGNE Anne

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)